



Délibération 23-11

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**REUNI LE 07 février 2011**

Collège KERZOUAR  
BP 50082  
SAINT-RENAN  
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 25 janvier 2011, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 18 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. La commission permanente ayant été consultée le 25 janvier 2011.

Téléphone  
02 98 84 23 11

Télécopie  
02 98 84 18 93

Mél.  
e.0290086l@ac-rennes.fr

**Objet de la délibération :** Contrat du nouveau fournisseur d'accès internet (FAI)

**Considérant :** l'arrêt de la fourniture d'accès internet par Megalis et la nécessité d'assurer la continuité des accès internet

**Exposé de la délibération :** Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec SFR pour l'accès à internet pour un coût mensuel de 29,75 € HT, durée d'engagement 1 an ; il l'autorise également à signer avec SFR un contrat 9office pour la téléphonie.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 18  
Pour : 17  
Contre :  
Blancs/nuls :  
Abstention : 1

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil d'administration,  
GOVART Béatrice, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle